



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 08 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit janvier, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **NEUFMOUTIERS-EN-BRIE**,
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance huis clos, sous la
présidence de : Monsieur Ludovic **POUILLOT**, Maire

Présents : Ludovic **POUILLOT**, Laurence **BARBAUX**, Laïd **HAMA**, Elisabeth **GOMY**, Loïc **LAGA**, Delphine **AMADO**, Alexandra **CHEVALIER**, Vincent **TOLLET**, Vanessa **DARRIBAU**, Angélique **BIOU**, Anthony **JOLLY**, Bernard **CARMONA**, Véra **BECEL**

Absents excusés : Pietro **GUATIERI** et Yohan **BOURDELAT**

Pouvoirs : Yohan **BOURDELAT** à Alexandra **CHEVALIER**

Nombre de Conseillers Municipaux	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Date de la convocation du conseil municipal : 30.12.2020

Date d'affichage : 30.12.2020

Désignation du secrétaire de séance : Alexandra **CHEVALIER**

Monsieur le Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte.

A la demande du Maire et de 14 membres du conseil, une question délibérante est proposée en raison d'une demande de subvention au DETR, pour le renforcement de la route des Masselins et la création de la sente piétonne, à déposer au plus tard le surlendemain suivant la présente séance soit le 10 janvier 2021 au plus tard.

Le rajout du point est adopté à la majorité absolue des membres présents et représentés avec 14 voix **POUR** (dont 1 pouvoir).

Ordre du jour

Question formelle

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 11 décembre 2020

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

ID : 077 347703263 20210414 0055 AP

Questions délibératives

- 1. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- 2. Demande de subvention DETR – Sente piétonne

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'adoption du procès-verbal de la séance du vendredi 11 décembre 2020.

Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue avec 14 voix POUR (dont 1 pouvoir).

Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour :

1. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme Gomy rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Mme Gomy précise qu'en outre l'obligation légale de produire ce rapport, c'est une condition nécessaire pour compléter un dossier de demande de subvention pour les travaux de traitement phosphore à la station d'épuration auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix **POUR des membres présents et représentés,**

ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

2. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – SENTE PIETONNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de renforcement de la route des Masselins et de création de sente piétonne en bordure de la route de Meaux pour un montant de travaux estimé à 108 500,00 € HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus a été voté lors du conseil municipal du 16 septembre 2020.

Pour l'accompagnement financier, une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipeement Rural (FER) a été sollicitée et accordée à hauteur de 45% (10% de revalorisation en 2020) sur un plafond de 100 000 euros.

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

ID : 077 247702382 20240144 0085 AP

Toutefois, le plafond des subventions pouvant atteindre 80%, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix **POUR** des membres présents et représentés,
DECIDE de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la sente piétonne en bordure de la route de Meaux.

Questions diverses : aucune

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h28.

Envoyé en préfecture le 14/01/2021
Reçu en préfecture le 14/01/2021
Affiché le
ID : 077-217703362-20210114-0065-AR



Le Maire,

Ludovic POUILLOT



Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

ID : 077-217703362-20210114-0065-AR

